DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT SAINT-OMER

CANTON LUMBRES

Délibération N° 2022/76 L'an deux mille vingt-deux

le LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire en suite de convocation en date du 06 Décembre 2022

dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY Vincent), Mme SCHLEICH Ingrid (proc. Mme LEROY Martine), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique) absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente excusée.
M. EVRARD Dominique, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET: DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1

La séance ouverte, Madame le Maire propose la décision modificative n° 1 examinée par la commission des finances du 02 Décembre 2022.

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
64111020 D-RF	976 474.47	-377.00	976 097.47
66111020 D-RF	69 192.00	377.00	69 569.00
1641020 D-RF	221 456.00	226.00	221 682.00
2135.503.414 D-RE	85 000.00	5 000.00	90 000.00
2151.491.822 D-RE	123 430.00	-5 226.00	118 204.00

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Pour Copie Conforme, A Lumbres, le 13/12/2022 Le Maire, Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 13 DEC. 2022 et publication ou notification du 13 DEC. 2022 DEC. 2022



Accusé de réception en prélecture 062-216205344-20221212-202276-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022